

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

MANDAT

Je soussigné :

Licence n°

Président du club (*nom et n° du club*).....

donne mandat

à

Licence n°

Pour représenter le club ci-dessus désigné et prendre part aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 24 octobre 2020 (*Rappel de l'article 8.2 des statuts de la ligue Île-de-France de handball : « Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent »*).

à

le ___ / ___ / 2020

Cachet du club et signature
du président du club

Signature
du mandataire

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre ce mandat aux personnes chargées de l'organisation du vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

PROCURATION

Je soussigné :

Licence n°

Président du club (*nom et n° du club*).....

donne procuration

au délégué du club (*nom et n° du club*)

pour prendre part, en mes lieu et place, aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 24 octobre 2020.

à.....

le ___ / ___ / 2020

Cachet du club et signature
du président du club mandant

Signature
du délégué mandataire

Le délégué mandataire peut être soit le président d'un autre club soit la personne mandatée par ce président qui sera alors porteuse d'un mandat.

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre cette procuration aux personnes chargées de l'organisation du vote.